



SM du grand site Pointe du Raz en Cap Sizun (Siren : 252902192)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Plogoff
Arrondissement	Quimper
Département	Finistère
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	12/07/1991
Date d'effet	12/07/1991

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Armelle HURUGUEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23, RUE DE LA LIBERTE
Numéro et libellé dans la voie	B.P.1
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29770 PLOGOFF
Téléphone	02 98 70 67 18
Fax	02 98 70 35 16
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 784
Densité moyenne	88,63

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	CC Cap Sizun - Pointe du Raz (242900629)	CC

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU FINISTERE (222900011)
REGION BRETAGNE (233500016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>Le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, selon les principes du développement durable. Il s'inscrit dans la politique nationale des Grands Sites de France et du label Grand Site de France, au sens de l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement. Il vise notamment à contribuer à protéger le patrimoine paysager, naturel et culturel, grâce à des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des paysages, des sites et des milieux naturels, à contribuer à la qualité de la vie des habitants, au développement local et touristique durable et au développement des retombées économiques pour l'ensemble du territoire. Il vise également à obtenir, à porter et à renouveler le label Grand Site de France. Il agit sur le territoire des communes concernées par la labellisation et peut également intervenir sur un territoire plus vaste pour mener toute étude ou action contribuant à la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site. Ces actions seront engagées sur décision du comité syndical, et après concertation avec les acteurs potentiellement concernés.</i>
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement touristique - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement